VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Successions de Leonard Clément Pascal et Marie Anne Nixon Boisdoré, sa femme.
No 82,622—Cour Civile de District—Division D.
Succession de Alexandre Chevalier, un homme de couleur libre.
No 82,687—Cour Civile de District—Division D.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés et signés le 17 octobre 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, et à moi adressés, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à vendre MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu des dispositions des Actes 70 de 1906 et 153 de 1900, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié d'indivis dans les lots 7, 8, 9, 10 et 11, Ilet No 27 Faubourg Washington (maintenant 943, Troisième District), dans l'Ilet borné par les rues Céleste, Josephine, Emily et Convent. Les lots 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Emily par une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rue Emily et Céleste et mesure 31 pieds 1 pouce et 1 ligne à la rue Emily par une profondeur et façade à la rue Céleste de 120 pieds. Acquis le 23 fév. 1837, livre des Transferts 21, fol. 409.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907, et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être fait aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur dans le Troisième District.

Près des tracks de la N. O. Terminal Co.

Succession vacante de Mme Nelly Mace, veuve de Edw Désiré Hubert.
No 82,612—Cour Civile de District, Division D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 625 rue Union—MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour, signé et daté le 19 août 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

L'Ilet 31, faubourg Washington (maintenant 1633, Troisième District) borné par la promenade Florida, les rues Industrie, Emily et Convent; acquise le 23 février 1837, livre des transferts 21 fol 427. Vente faite en vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, et l'étude de dit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Convenable pour fabriques

Succession vacante de Jacques Denis Tachon.
No 82,608—Cour Civile de District, Division D

MERCREDI, LE 6 NOVEMBRE 1907.

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 26 octobre 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

L'Ilet No cinquante-sept (57), faubourg Washington (maintenant l'Ilet 1831, Troisième District), borné par les rues Agriculture, Abondance (Emily et Convent), acquis le 23 février 1837, enregistré dans le livre des transferts 22, fol. 413. Vente faite en vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance notaire au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE

PLACEMENT REMUNERATEUR
3 ILETS DE TERRE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Succession de Charles Morgan.
No 83,408—Cour Civile de District Division D.
MERCREDI, le 13 Novembre 1907.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — En vertu de l'acte 70 de 1906, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1907, signé par l'Hon W. B Sommerville, juge de la Division D, et à moi adressé, je procéderai à vendre MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'Ilet No 50, Faubourg Washington (maintenant No 1,623 Troisième District), borné par la Promenade Florida, les rues Industrie, Emilie et Matilda; acquis le 23 février 1837, enregistré dans le livre des transferts 22, fol. 413

Deux Ilets, Nos 96 et 97, Faubourg Washington, borné par les rues Matilda, Emilie, Pelopidas et le fond par les terres appartenant à Sanist Dufossat, mesurant chacun 118 pieds de face à la rue Pelopidas sur une profondeur irrégulière et indéterminée — Acquis le 23 fév. 1837, enregistré dans le livre des transferts 22, fol. 498.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OCCASION POUR UN BON PLACEMENT.

3 Ilets de terre dans le Troisième District

Succession de Joseph Barthet—No 83,409.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1907, signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ilet cinquante deux (52) faubourg Washington (maintenant 1678 Troisième District) borné par les rue Industrie, Agriculture, Emilie et Convent.

Deux lots (2) de terre situés dans le faubourg Washington, un borné par les rues Matilda, Emilie, Trésor et Bénéfice. Acquis le 13 septembre 1836.

Conditions — Comptant; les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 oct—27—nov 3 10 13

AVIS DE SUCCESSIONS

Successions de Antoine en Antonio Salario.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,061—Division C—Attendu que Mme Lizia Batch, veuve de Antoine en Antonio Salario, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de dit Antonio en Antonio Salario, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Barker, avocats.

30 oct—30—nov 3 6

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

9 nov—1 an

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. CRAUST, Président. Incorporée en 1882. LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Première Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commons, entre Baronne et Carondelet.

1er oct—3m

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

3 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beach Lake; Altitude de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel. Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de "Hon. Geo. H. Théard, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Duvel, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignés par les Nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le même Ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyol le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 80 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 1, et 89 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 413-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et sont vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet 207, borné par les rues S. Rampart, N. Derbigny, Ramparts et Perdido, désigné par la A, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 13 juin 1907 et mesurant d'après ceci 10 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart, 74 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur et façade à la rue N. Poydras et entre lignes parallèles.

Les améliorations sont désignées par le No 449 S. Rampart et comprennent un magasin à résidence à deux étages, occupé, en jeu de chaussures par une novelle.

5° Une certaine portion de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désignée par les lettres B et C sur le susdit devis par Pilié, et mesurant ensemble d'après ledit devis 37 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue S. Rampart par 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 445 et 447 rue S. Rampart et comprennent un grand magasin double et résidences à deux étages occupés par des chaussures, épiceries, etc.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et lot que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite et mesurant d'après ledit devis par Pilié sur lequel est désignée par la lettre D, 37 pieds 6 pouces de face à la rue S. Rampart sur 74 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 439 et 441 rue S. Rampart et comprennent un grand magasin et résidence double en briques à deux étages occupé en rez de chaussée par un magasin de quincaillerie.

Les propriétés ci-dessus décrites quatrièmement, cinquièmement et sixièmement ayant l'ayant l'usage d'une allée de 4 pieds de largeur dans le fond et s'ouvrant sur la rue Poydras.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3, dans l'Ilet borné par les rues Clouet, Derbigny, Feliciana et Claiborne, sur un plan dressé par Louis Surgé, daté le 17 juin 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, alors un notaire en cette ville, lesquels lots mesurant chacun, mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Clouet par 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le lot 3 formant l'encoignure des rues Clouet et Claiborne.

8° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'entre les rues Washington, Quatrième, Magazine et Constance; ladite terre mesurant, pied américain, 88 pieds, 11 pouces, 6 lignes rue Quatrième sur une profondeur du côté de la rue Magazine de 128 pieds, 10 pouces, 6 lignes; 90 pieds, 2 lignes de largeur à l'arrière, et une profondeur sur le côté de la rue Constance de 133 11 pouces, 1 ligne entre lignes parallèles, laquelle portion de terre se compose d'une partie du terrain 4 et de tous les terrains 5 et 6, sur un plan de B. F. Nichols, voyer, daté du 6 avril 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et de tout le terrain 5 sur un plan de H. Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, déposé au bureau de L. Hermann, ancien notaire, sous le numéro [illegible] et mesurant d'après ce dernier [illegible] d'après ledit plan [illegible] juillet 1821, annexé à un acte passé pardevant [illegible] l'abbé, ancien notaire, le 20 juillet 1821. Les améliorations sont désignées par les Nos 1016 et 1018 rue Quatrième et 1020 rue Quatrième, et comprennent un magnifique cottage double ayant 7 chambres, salle de bain, etc., de chaque côté, aussi un joli cottage simple ayant 10 chambres, chambre à bain, etc. Les maisons en question sont en excellent état et toujours en demande par de bons locataires.

9° Une certaine portion de terre située dans la Quatrième District de cette ville, carré No 130 borné par les rues Magazine, Quatrième, Constance et Troisième, désignée par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 11 juin 1906, et mesurant 108 pieds 10 pouces, 5 lignes de face rue Magazine, 110 pieds, 0 pouces de profondeur sur le côté de la rue Troisième; 45 pieds, 3 pouces, 7 lignes sur la ligne intérieure; de 14, une autre profondeur de 32 pieds, 5 lignes; de 14 sur une ligne parallèle à la rue Magazine, 158 pieds, 10 pouces, 4 lignes, de la 30 pieds, 11 pouces, 1 ligne de face rue Quatrième; de 14 sur une ligne parallèle à Magazine 95 pieds, 3 pouces 6 lignes et 111 pieds 7 pouces, 4 lignes de l'autre côté. Les améliorations comprennent la demeure de feu M. Frank Roder, comprenant une grande maison en bois à deux étages, retirée du trottoir, élégamment fer devant, et écurie à deux étages et ouvant à l'arrière. La maison a corridor, salon, salle à manger, cuisine, bibliothèque, salle à déjeuner, office, galerie de côté et serre au premier étage. Au second étage, corridor, 7 grands appartements à coucher, salle de bain, galerie, etc., grande écurie ayant 2 chambres au dessus, citernes, etc. Les terrains sont vastes et sont tondus, jardin, échiquier. Maison magnifiquement tapissée, gaz partout. La maison porte le No 2616 rue Magazine.

10° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur le plan de Pilié par la lettre B, et mesurant d'après lui 31 pieds 3 pouces 4 lignes de façade à la rue Magazine sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles; attenant audit lot A sur le côté vers la rue Quatrième.

11° Un certain lot de terre dans le même district et lot que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C dans le susdit plan de Pilié et mesurant suivant celui-ci 64 pieds, 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Quatrième de 111 pieds 7 pouces et 4 lignes et formant le coin des rues Magazine et Quatrième. Les améliorations sont désignées par les Nos 2622 et 2626 Magazine, à l'encoignure de la rue Quatrième et comprennent une grande bâtisse en briques double à deux étages, retirée de la rue, avec barrière en fer devant, contenant d'un côté 6 chambres, chambre à bain, 2 citernes, hangar, etc.; l'autre côté contient 6 chambres, chambre à bain, corridor, etc.; et une petite chambre dans le bâtiment [illegible] Mars, bien [illegible] et avril le [illegible] de la onzième propriété décrite ci-dessus vendue ensemble.

12° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district et lot que la neuvième propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D dans le susdit plan de Pilié et mesurant d'après lui 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce 2 lignes entre lignes parallèles.

13° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District, dans l'Ilet 276 [illegible], borné par les rues Magazine, Neuvième Clamp et Huitième, formant l'angle des rues Magazine et [illegible], et mesurant 44 pieds 6 1/2 pouces de façade Magazine sur 95 pieds et [illegible] de profondeur, 37 de face à la rue Neuvième, ensemble avec l'usage d'une allée de 4 pieds de large dans le fond, ouvrant sur la rue Neuvième, établi par un acte passé pardevant J. W. Coffey, ancien notaire, le 20 septembre 1873. Les améliorations sont désignées par les Nos 3120 et 3124 rue Magazine et contiennent un magasin avec chambres au dessus.

14° Un certain lot de terre dans le même Ilet que la treizième propriété décrite, mesurant 31 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage de l'allée commune qui vient d'être mentionnée. Les améliorations sont désignées par les Nos 3125 et 3127 rue Magazine et contiennent un magasin au rez de chaussée et des chambres à l'étage supérieur.

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 64 sur le plan original de la village Riverville, maintenant le No 534, et borné par rues Octavia, Joseph, Franklin (autrefois Green) et Andry et Liberté (autrefois St David), mesurant 302 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur les rues Joseph et Octavia, et 270 pieds sur les rues Franklin et Liberté, devant être vendu subdivisé et comme suit, conformément à un plan d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 12 juin 1907, à savoir:

Lots 1, 2, 3 et 4 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavia sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles, le lot 1 formant le coin des rues Octavia et S. Liberté; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2030 rue Octavia, et comprenant une résidence en bois avec soubassement, retirée de la rue avec barrière en fer devant et contenant 6 chambres, chambre à bain, office, cavé, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., le tout en bon état.

Lots 5 et 6 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Octavia sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

Lots 7, 8, 9 et 10 contigus et mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Octavia sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles, le lot 10 formant le coin des rues Octavia et Franklin.

Lots 11, 12, 13, 14 et 15 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles; le lot 15 formant le coin des rues Franklin et Joseph.

Lots 16, 17, 18, 19 et 20 contigus et mesurant, chacun, 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 151 pieds, 3 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, le lot 16 formant le coin des rues Joseph et Liberté.

Un des partie d'Ilet les plus désirables dans le Sixième District et indiqué du traits de mesure.

Toutes les propriétés améliorées seront vendues sujettes à leurs baux et loyers respectifs, le loyer devant revenir aux acquéreurs à dater du jour où les actes de vente seront signés. Des détails complets à l'égard des baux peuvent être obtenus des Encanteurs et seront annoncés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un ou deux ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt par an représenté par des billets des acquéreurs, à dater du jour de l'adjudication et garantie par lien de vendeur et hypothèque. Les acquéreurs devant payer en plus et en sus-dessus du prix d'achat les taxes d'Etat et de ville de l'année 1907 et le coût de deux certificats que l'on pourrait avoir à attacher à la vente. Dix pour cent comptant du prix d'adjudication seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Hart & Kernan, avocats de l'exécutrice testamentaire.

M. H. L. Favrot, avocat du mineur.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 24 26

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hélène Perrillat, femme de Amédée Barbarous.
No 82,524—Cour Civile de District, Division D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 625 rue Union.—Sous l'Acte No 70 de 1906, amendé—le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé le 12 juillet 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, l'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété comme suit, à savoir—

Lot 1 (l'Ilet 20, Faubourg Washington) l'Ilet 593, borné par les rues France, Lesseps, Villiré (autrefois Girod) et Robertson (autrefois St Jean Baptiste) formant l'encoignure des rues France et St Jean Baptiste, mesurant 31 pieds à la rue France sur 120 pieds à la rue St Jean Baptiste; acquise par Hélène Perrillat, femme de Amédée Barbarous, le 21 octobre 1842, livre des Transferts 22, fol. 507.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau du dit notaire, 320 rue St Charles.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession vacante de Amalia Laborde, femme de Gustave Morgan, et Marie Victoria Laborde.
No 82,621, Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, bureau No 625 rue Union—En vertu des dispositions de l'Acte 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour daté et signé le 16 octobre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ilet vingt sept (27) maintenant 945, borné par les rues Céleste, Josephine, Emily ou Manuel et ligne de Convent. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Manuel et Josephine; les lots 2, 3, 4, 5 et 6 sont contigus et faisant face à la rue Manuel et mesurant chacun trente et un pieds de face plus ou moins et cent dix huit pieds de profondeur plus ou moins. Le lot No 6 ayant les mêmes mesures. Acquise le 25 janvier 1839, enregistré dans le livre des transferts 26 fol 124.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 comptant de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet 2931, Troisième District,
Succession de Leonard Clément Pascal et Marie Anne Nixon Boisdore, sa femme.
No 82,622—Cour Civile de District, Div. D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Sous les provisions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé le 17 octobre 1907, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Division D, l'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

L'Ilet 92, Faubourg Washington (maintenant 2931, Troisième District), borné par les rues Solon, Pelopidas, Emilie et Convent; acquis le 23 fév. 1837, livre des transferts 22, fol. 421

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une chance pour spéculer en des lots du Troisième District.

Succession de Fred. A. Raslar, et de Johann E. Tanerton, sa femme.
No 83,100—Cour Civile de District, Division C.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—En vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900, MERCREDI, le 13 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les lots trois, quatre et cinq l'Ilet vingt trois, (les lots 3, 4 et 5, Ilet 23.) Faubourg Montreuil, borné par les rues Lomire, Désiré, Robertson et Claiborne, mesurant chacun trente quatre (34) pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur de quatre vingt dix (90) pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Désiré et Claiborne.

Acquis le 20 septembre 1834.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et de faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau, dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

27 oct—27—nov 3 10 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons lots pour construire rue Rochelave, entre les rues Commune et Gravier.

Philbert Gerard vs Agatha A. P., Frederic de Feriol et als.
No 83,160, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907 par l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Commune, Gravier, Rochelave et Dorgenois, désignés comme les lots 29 et 30 de l'Ilet 576, et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rochelave sur les profondeurs suivantes, à savoir: 175 pieds 8 pouces sur la ligne divisant les lots 29 et 30 et 175 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du côté du lot No 30 le plus près de la rue Gravier.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit. Le 1 et 1/3 devant être représenté par un billet ou des billets à l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles de sécurité pour garantir le payement audit billet ou desdits billets. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1907, au sous du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte ou les actes de vente pardevant J. H. Forstall Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 oct—26 27—nov 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

1713 et 1715 Ave Clairborne, entre les rues Annette et St Antoine.

Succession de Veuve Jean M. Soulirat.
No 82,682—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de "Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 5 octobre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Clairborne, Derbigny (autrefois Prospect) Annette et St Antoine, désigné sur la lettre B sur un devis dressé par E. Pilié, voyer, daté le 5 décembre 1899 annexé à un acte passé pardevant J. P. Meunier, notaire, daté le 17 janvier 1900 et mesurant 42 pieds de face à la rue Clairborne; 175 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Antoine, 111 pieds sur la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annette et rétrécissant du lot, à laquelle profondeur ladit lot se rétrécit 6 pieds 8 pouces et à une deuxième profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes à la ligne du côté du lot mesurant 35 pieds 4 pouces de largeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 1713 (et 1715 avec Clairborne) et comprenant un cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, avec grillage en fer, et contenant 5 chambres de chaque côté, chambre à bain, galerie, hangar, gaz, citerne et en bonne condition.

Vendu subject au bail à dessus sur un côté de la propriété.

Conditions — Comptant; 10 pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Arthur H. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. Howard McCaleb, avocat.

12 oct—12 19 20 27—nov 3 10 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Benjamin Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,970—Division B—Attendu que W. O. Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur testamentaire dativ dans la succession de feu Benjamin Weiss, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats 22 oct—22 30—nov 6

Succession de Peter Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,096—Division A — Attendu que Joseph Klein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Joe. Lautenschlaeger, avocat.

25 oct—25 29—nov 3

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Actions, Actions, Actions.

Bijouterie,

Philbert Gerard vs Agatha A. P., Frederic de Feriol et als.
No 83,160—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 12 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 21 octobre 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° 200 (10) actions du fonds capital de la "National Acid Company" de la Nouvelle-Orléans, attesté par certificat No [illegible] du 29 novembre 1899, de la valeur au pair de cent dollars par action,